

Le 14 janvier 2014

Distribution :

**Début du levé du gradient gravitationnel de la mer du Labrador réalisée par ARKeX Ltd et TGS-NOPEC Geophysical Company ASA (anglais seulement)**

Le 9 janvier 2014, ARKeX Ltd (ARKeX) et TGS-NOPEC Geophysical Company ASA (TGS), ARKeX sera l'exploitant, soumis à Canada-Terre-Neuve-et-Labrador l'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) une description de projet pour un programme géophysique non exclusif utilisant la gradiogravimétrie. Le C-TNLOHE a déterminé que le projet nécessiterait une autorisation en vertu de l'alinéa 138 (1) b) de la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve et du paragraphe 134 (1)b) de la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador, ci-après dénommées les Lois de mise en œuvre.

La description de projet ci-jointe décrit les activités proposées pour le programme. Une enquête géophysique est proposée pour 2014 et des enquêtes subséquentes sont proposées pour les années suivantes jusqu'en 2018. Au cours de l'une ou l'autre année, le promoteur peut utiliser un aéronef à voilure fixe ou un petit navire maritime spécialisé.

Le C-TNLOHE a déterminé que votre organisme est en la possession d'experts en environnement ou en pêche qui sont requis pour mener à bien cette évaluation.

La présente lettre vise, en vertu des Lois de mise en œuvre, à identifier les ministères ou organismes qui pourraient avoir une expertise et à établir un calendrier pour la réalisation de la détermination, et à solliciter des commentaires sur l'ébauche du document d'établissement de la portée ci-joint.

***Moment de l'évaluation***

Le C-TNLOHE demande que la détermination soit effectuée le plus rapidement possible et propose le calendrier suivant :

Demande d'expertise	<b>Réponse au plus tard le 28 janvier 2014</b>
Examen de l'EE provisoire	Réponse environ 4 à 6 semaines après la réception du document.
Examen de l'EE ou de l'addenda révisé, au besoin	Réponse environ 2 semaines après la réception du document.
Préparation de la détermination de l'EE	3 semaines (peut commencer pendant l'examen) de l'EE finale ou de l'addenda); comprend l'examen de toutes les ébauches.

En vertu des Lois de mise en œuvre, le C-TNLOHE vous demande d'examiner les renseignements ci-joints et d'informer le C-TNLOHE de votre décision d'ici le **28 janvier 2014**. Si vous déterminez que vous êtes en possession de renseignements ou de connaissances d'un spécialiste ou d'un expert, veuillez aviser le C-TNLOHE de la nature de ces renseignements ou de ces connaissances et la personne à contacter pour obtenir de l'aide d'ici le **28 janvier 2014**.

Si aucune réponse n'est reçue de votre part à la date indiquée ci-dessus, le C-TNLOHE présumera que votre ministère ou organisme ne possède pas de renseignements ou de connaissances spécialisés ou d'experts.

### **Espèces en péril — Avis du ministre compétent en vertu du paragraphe 79 (1)**

En vertu du paragraphe 79 (1) de la Loi sur les espèces en péril (LEP), le C-TNLOHE informe par les présentes le ministre de l'Environnement et le ministre des Pêches et des Océans (les ministres compétents) que les espèces suivantes de l'annexe 1 se trouveront probablement dans la zone de projet relevant de la compétence de le C-TNLOHE. Une détermination de la probabilité d'effets néfastes sur ces espèces sera effectuée au cours du processus de détermination.

- En voie de disparition : Tortue, tortue luth (*Dermochelys coriacea*)  
Baleine, bleu (*Balaenoptera musculus*)  
Baleine, Atlantique Nord (*Eubalaena glacialis*)  
Mouette, blanche (*Pagophila eburnea*)
  
- Menacée : Anarrhique loup, Nord (*Anarhichas denticulatus*)  
Anarrhique loup, tacheté (*Anarhichas mineur*)
  
- Préoccupante : Anarrhique loup, Atlantique (*Anarhichas lupus*)  
Roqual, commun (*Balenoptera physalus*)  
Baleine, bec de Sowerby (*Mesoplodon bidens*)

Si vous avez des questions sur le document ci-joint ou souhaitez en discuter, vous pouvez communiquer avec moi au 709-778-1431 ou par courriel à l'adresse <dhicks@cnlopb.nlca>.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

*Original signé par Darren Hicks*

Darren Hicks Analyste  
en environnement

Pièces jointes

C. C. D. Burley  
E. Young

**LISTE DE DISTRIBUTION :**

<b>Organismes fédéraux</b>	
M. Jason Kelly Ministère des Pêches et des Océans C.P. 5667 St. John's (Terre-Neuve) A1C 5X1	M. Jerry Pulchan Environnement Canada Bureau de district de Terre-Neuve 6 rue Bruce, Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador) A1N 4T3
M. Randy Decker Transports Canada C.P. 1300 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 5X1	Mme Allison Denning Santé Canada Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs, bureau 1625, 1505, rue Barrington Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3Y6
Mme Carol Lee Giffin Défense nationale C. P. 99000, succ. Forces Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5	Mme Angela Donato Ressources naturelles Canada 580, rue Booth, 3e étage Ottawa (Ontario) K1A 0E4
<b>Organismes provinciaux</b>	
M. Bas Cleary Environnement et conservation C.P. 8700 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 4J6	M. Tom Dooley Ministère des Pêches et de l'Aquaculture C.P. 8700 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 4J6
M. Fred Allen Ministère des Ressources naturelles C.P. 8700 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 4J6	
<b>Gouvernement du Nunatsiavut</b>	
M. Tom Sheldon C.P. 70 12 rue Sandbanks Nain, Labrador A0P 1L0	